



Sommaire :

- Conseil communal
- Déchetterie communale
- Fermeture de l'office d'impôt de Morges
- Vente de bois
- Annulation vente de vin
- Défibrillateur
- Recrutement des pompiers
- Prévention cambriolages
- Réception des nouveaux habitants
- Fenêtres de l'Avent
- Agenda

LE MOT DU SYNDIC

Citoyenne et citoyen, vous qui habitez ou avez choisi notre commune pour y élire domicile, je suis heureux de vous apporter le message des autorités communales en cette période automnale.

J'espère que vous y trouverez toujours un cadre de vie agréable et que les renseignements relatifs sur les prestations offertes à la population vous sont connues, voire familières.

La commune d'Eclépens, je pense, poursuit son évolution de manière harmonieuse. Au niveau politique, la configuration régionale et locale devrait nous obliger à créer ou à consolider les collaborations existantes. Au niveau communal, après l'ouverture de la crèche « l'Oasis », deux lieux pour les enfants viennent de s'inaugurer, à savoir la place de jeux et l'accueil parascolaire « Les Frimousses ».

D'autre part, dans notre zone industrielle, de nouvelles entreprises sont fortement intéressées à s'y implanter. Oh bien sûr, cela provoque quelques aléas ou désagréments qui peuvent venir troubler la tranquillité de certains habitants. Mais n'est-ce pas là des signes réels de vitalité de notre commune.

Mais la vie d'Eclépens ne se limite pas seulement aux exigences structurelles et à un territoire. Elle est avant tout une commune en plein essor où il se passe souvent quelque chose. Il convient dès lors de poursuivre à cultiver une forme d'esprit villageois, qui peut être maintenu notamment grâce aux diverses sociétés locales. Il appartient donc à la population de maintenir cette atmosphère propice à une vie agréable.

Claude Dutoit, Syndic

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 4 septembre 2018 :

- de refuser, par bulletin secret, la demande d'un crédit extra budgétaire de Fr. 4'800'000.- pour la construction de locaux de pompiers, d'une voirie communale et d'un abri de protection civile (PCi) au lieu-dit « Grand-Champ ». Les rapports des commissions d'urbanisme et des finances étaient tous deux défavorables.
- d'accorder une demande de crédit extrabudgétaire provisoire de Fr. 600'000.- pour la reconstruction du Refuge communal, en attendant le remboursement de l'ECA.

Séance du 4 octobre 2018 :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020 (taux d'imposition communal de 46% de l'impôt cantonal de base).
- d'accorder un crédit extra budgétaire de Fr. 300'000.- pour l'assainissement d'une salle de classe au Collège d'Eclépens

Nous entreprenons l'assainissement complet d'une classe située au rez-de-chaussée du Collège. Suite à un inconfort de l'enseignante et des élèves, il s'est avéré une forte odeur de moisissure. Des travaux assez conséquents ont débuté, et ceci sur une période de quelques mois. De ce fait le container posé sur le préau remplace cette classe jusqu'à son ouverture en 2019.

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

DÉCHETTERIE COMMUNALE

Afin de rendre plus fluide le trafic à la déchetterie, la Municipalité demande à chacun de trier et de séparer **par avance** ses déchets. L'ensemble des citoyens vous en sera reconnaissant.

Les meubles doivent être déposés démontés, et rangés dans les bennes. Le coût des transports pourra être ainsi optimisé. MERCI.

Nous vous rappelons que les quantités de déchets dépassant 1 mètre cube doivent être annoncées par avance au Municipal Etienne Morier-Genoud 079/254.07.83, ceci afin d'obtenir l'autorisation de décharger à la déchetterie ou de trouver un lieu adapté.

Les jeunes aides à la déchetterie sont à votre disposition pour vous faciliter la décharge de vos déchets. **Merci de leur faire bon accueil.**



TAXE DÉCHETTERIE POUR ÉTUDIANTS

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une **attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours** soit déposée au bureau communal **avant le 15 novembre 2018**. Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis **chaque année**.

FERMETURE DE L'OFFICE D'IMPÔT DU DISTRICT DE MORGES

Le Conseil d'Etat a pris la décision de fermer l'Office d'impôt du district de Morges à partir du 1^{er} octobre 2018. [Ses activités sont déplacées vers l'Office d'impôt du district de Nyon :](#)

Avenue Reverdil 4-6, CP 1341, 1260 Nyon

Tél. 022 557 50 00

Cette décision s'inscrit dans une volonté du canton de renforcer les centres de compétences régionaux. Les nouveaux services offerts permettent aux citoyennes et citoyens d'effectuer leurs démarches administratives sans se déplacer et à leur convenance.

VENTE DE BOIS

La commune met à la disposition de la population du bois de feu au prix de Fr. 160.- le lot (2 stères).

Tous les lots seront à retirer sur place. [Uniquement sur inscription.](#)

Réservez dès maintenant votre lot auprès de l'administration communale :

- par tél au 021.866.72.12
- par mail : admin@eclepens.ch

Le délai d'inscription est fixé au [15 novembre 2018](#)



M. Pascal Guinnard, municipal, se tient à votre disposition pour tout complément d'information au N° de tél 079.343.06.62

VENTE DE VIN

En raison d'une faible récolte 2017, [la vente de vin prévue le jeudi 29 novembre 2018 à la buvette du football est annulée.](#)

Vous avez toutefois la possibilité de vous procurer du vin de la commune d'Eclépens en téléphonant directement aux employés communaux au 079.219.32.09 ou en vous adressant au bureau communal. Les prix sont indiqués ci-dessous :

Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-
Pinot noir	70 cl	Fr. 11.-
	140 cl (magnum)	Fr. 28.-
	Magnum en caisse	Fr. 35.-
Carton de 6 verres		Fr. 20.-



RECRUTEMENT DES POMPIERS

- Vous avez 18 ans révolus dans l'année d'incorporation
- Vous êtes en bonne forme physique
- Vous habitez dans le canton de Vaud
- Vous êtes disponible et prêt(e) à donner de votre temps pour la collectivité...



Alors n'hésitez pas à vous rendre à la caserne du SDIS Venoge , rue des Guebettes, 1315 La Sarraz
le jeudi 1^{er} novembre 2018
Accueil dès 19h00 – séance à 19h30

CAMBRIOLAGES DU CRÉPUSCULE

Chaque année, l'automne arrivé, on assiste à une recrudescence des cambriolages dits « du crépuscule ». La nuit tombe rapidement, ce qui permet aux cambrioleurs d'identifier en quelques instants quelles habitations sont vides et d'exécuter leurs méfaits, couverts par l'obscurité. Bien que les moyens préventifs soient nombreux, le conseil est de simuler une présence :

- En automne et en hiver, pensez à programmer les lumières avec une minuterie
- Mettez vos valeurs à l'abri
- Signalez tout comportement ou bruits suspects et informer immédiatement la police au 117.

Bien que, dans le Canton de Vaud, la tendance des cambriolages est à la baisse depuis plusieurs années, il convient de maintenir les différentes mesures préventives car cette tendance ne fait qu'établir l'utilité de ces mesures.



DÉFIBRILLATEURS - RÉSEAU DE FIRST RESPONDERS DANS LE CANTON DE VAUD

Le Canton de Vaud a développé un réseau de Premier répondant (ci-après First responder) et lancé en juillet 2018 une campagne de recrutement. Ces secouristes bénévoles s'engagent à intervenir avant l'arrivée des secours professionnels lors d'arrêts cardiaques, suspects ou avérés.

Le terme « First responder » désigne toute personne bénévole formée aux gestes de réanimation et de défibrillation qui accepte d'intervenir sur un événement cardiaque. Le First responder a ainsi pour mission principale de renforcer les maillons 2 et 3 de la chaîne de survie ci-dessous :



Une des principales causes de mortalité en Suisse est l'arrêt cardio-respiratoire, communément appelé « mort subite ». Il est défini par une interruption brutale de la circulation sanguine et de la respiration.

Près de 70% des arrêts cardio-respiratoires ont lieu à domicile, et lorsqu'aucun geste de base n'est entrepris avant l'arrivée des secours, le taux de survie diminue d'environ 10% chaque minute. Or, le délai de réponse d'une ambulance est souvent supérieur à 10 minutes et ce, malgré toutes les dispositions mises en place.

Ainsi, lors d'une alarme pour un arrêt cardio-respiratoire (suspecté ou avéré), le personnel de la Centrale d'appels sanitaires urgents peut engager, en plus des secours professionnels, un first responder disponible à proximité de l'incident cardiaque, tout en localisant le défibrillateur le plus proche.

Pour pouvoir adhérer au réseau de first responders, les critères minimaux sont :

1. avoir 18 ans révolus ;
2. posséder un smartphone ;
3. avoir suivi une formation « BLS-AED », reconnue par le Swiss Resuscitation Council (SRC) et renouveler la validation de sa formation tous les deux ans (refresh). Ces cours sont notamment délivrés par les samaritains : www.samaritains-vaud.ch ou par l'Ecole de santé de suisse romande : www.essr.ch ;
4. signer la « Charte des First Responder du canton de Vaud » fixant le cadre d'engagement.

Les first responders oeuvrent à titre bénévole.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site internet : www.swissrescue.ch

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS



La réception des nouveaux habitants a habituellement lieu tous les deux ans.

Exception a été faite cette année en raison notamment de l'arrivée des résidents du quartier des « Ecrins de la Venoge ».

Ce ne sont donc pas moins de 58 nouveaux « Eclépanais » qui ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité le jeudi 6 septembre dernier au réfectoire du bâtiment polyvalent, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Après l'apéritif, de succulentes pâtes chalet ont été préparées et servies par M. et Mme Sauteur.

Le repas a été entrecoupé par les discours des différents orateurs de la soirée : Mme Fabienne Favre, municipale et organisatrice de la manifestation, M. Claude Dutoit, syndic et M. François Reymond, président du conseil communal.

Puis ce fut au tour des représentants des sociétés locales de dévoiler leurs diverses activités et d'inviter les nouveaux habitants à intégrer leurs rangs qu'elles soient sportives ou culturelles.

A tous les nouveaux habitants, la Municipalité souhaite une cordiale bienvenue dans la commune d'Eclépens.



FENÊTRES DE L'AVEINT

Le mois de décembre s'approche à grands pas, et comme les années précédentes, nous organisons les Fenêtres de l'Avent.

Nous recherchons donc des familles désireuses de faire vivre cette tradition festive.

Pour participer, rien de plus facile :



- Réserver rapidement une date entre le 1^{er} décembre et le 24 décembre 2018 auprès de Jacqueline Niklaus par tél au 079.462.87.03 ou par mail à jniklaus@dargaudsuisse.ch
- Décorer une fenêtre, une porte, un balcon, etc, avec la mention de la date choisie
- Et si le cœur vous en dit, organiser un apéro ou vin chaud (facultatif !) pour accueillir ce jour-là vos voisins, amis et autres habitants de la commune à partager un moment convivial.
- Les dates où il y a un accueil (qui figureront en rouge sur la liste), chaque habitant doit s'y sentir invité même s'il ne connaît pas les organisateurs. L'idée est de renforcer les liens des villageois dans cette magie de Noël.

Ainsi, du 1^{er} au 24 décembre, les habitants d'Eclépens pourront se promener dans le village à la recherche des fenêtres de l'Avent.

Vous recevrez dans le prochain numéro les adresses des fenêtres. Vous pourrez également trouver cette liste en visionnant le site de la commune www.eclepens.ch.

Merci d'avance à tous les habitants qui donneront un peu de leur temps pour que notre village vive ensemble les fêtes de Noël.

Jacqueline Niklaus, Gondoux-Dessus 1, 1312 Eclépens

Samedi 1^{er} décembre Au Coin du Terroir Rue du Village 22 Accueil de 11h30 à 14h	Vendredi 7 décembre	Jeudi 13 décembre	Mercredi 19 décembre
Dimanche 2 décembre Famille Niklaus Gondoux-Dessus 1 Accueil dès 17h30	Samedi 8 décembre	Vendredi 14 décembre Famille Duc Rue du Village 22A Accueil dès 18h	Jeudi 20 décembre Ecole du village Chantée dans la cour Dès 17h
Lundi 3 décembre Atelier 36 Rue du Village 36 Accueil de 17h30 à 19h30	Dimanche 9 décembre	Samedi 15 décembre	Vendredi 21 décembre
Mardi 4 décembre	Lundi 10 décembre Garderie l'Oasis Rue du Village 24	Dimanche 16 décembre Familles Mercier & Braisaz-Latille Sous la Roche 11 – 13 Accueil dès 17h30	Samedi 22 décembre
Mercredi 5 décembre Famille Marcos Rapille-Dessus 17	Mardi 11 décembre	Lundi 17 décembre Famille Dizerens Rapille-Dessous 17	Dimanche 23 décembre
Jeudi 6 décembre Famille Martignier Rapille-Dessus 6	Mercredi 12 décembre Auberge Communale Rue du Village 1 Accueil de 17h à 19h	Mardi 18 décembre	Lundi 24 décembre Magasin VOLG Rue du Village 30 Verrée dès 11h

AU COIN DU TERROIR ERRATUM

Dès le 1^{er} juin 2018, la Laiterie du terroir, commerce situé à la Rue du Village 22 a été reprise par Mmes Monique Leuba et Béatrice Vilas Boas sous une nouvelle entité. Elles se réjouissent de vous accueillir selon les horaires suivants :

- **Lundi** Fermé
- **Du mardi** 08h30 – 12h30
- **Au vendredi** 15h00 – 19h00
- **Samedi** 08h30 – 14h00
- **Dimanche** Fermé

Téléphone : **021 866 12 35**

Facebook : AuCoinduterroir



PETIT MARCHÉ DE NOËL

Le samedi 8 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
dans les locaux de la garderie

- Artisans régionaux
- Maquillage enfants
- Atelier dessin dès 4 ans
- Boissons et pâtisseries
-

Infos au 078 935 01 19

AGENDA :

- 28 octobre 2018 Culte à 10h à Eclépens
- 25 novembre 2018 Culte à 10h à Eclépens
- 25 novembre 2018 Votations fédérales
- 5 décembre 2018 Conseil communal
- 7 décembre 2018 Noël des aînés, Bâtiment polyvalent
- 9 décembre 2018 Culte à 10h à Eclépens
- 15 décembre 2018 Inauguration de l'UAPE « Les Frimousses » et distribution des sapins de Noël

